



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 24 NOVEMBRE 2018 ST FORGEUX

(Sous réserve d'approbation par le CD du 14/12/18)

Présents : P. PARENT – A. MEYER – F. DJEBAR – F. LOPEZ – M. BLANCHARD – S. GOURDAIN – F. BALANDRAS – C. BERGER VACHON – B. BOISSET – H. BOURGOGNON – R. BROUAT – L. CHABAUD – B. COURRIER – J. INZIRILLO – G. PORTEJOIE – A. RODRIGUEZ

Assistent M. BAYET – JF. BLANCHARD – S. BOISSET – E. MONTEIL – JC. LEFRANC – AL. RICHARD

Excusés : M. CHAUVOT – E. AGUERO – C. BOURLIOUX – M. GRANOTTIER – S. INTIDAM – C. MORCILLO – P. NOYERIE – S. RICHARD

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du Comité Directeur du 31/10/18**
- **Informations et courriers divers**
- **Invitations**
- **Point sur les licenciés**
- **Comptes rendus : Bureau plénier LAuRAFoot du 05/11/18 / Réunion LAuRAFoot Coupe du Monde Féminine du 08/11/18 / Collège des Présidents de District de la LAuRAFoot du 10/11/18 / CID à VICHY du 01 au 04/11/18 / Groupe de travail sur la laïcité du 12/11/18 / Remise des trophées Etoiles du 15/11/18 / Réunion des 3 Collèges à la FFF du 17/11/18 / COMEX du 21/11/18 / Conseil de Ligue du 23/11/18 ...**
- **Préparation AG du 30/11/18 à LA VERPILLIERE**
- **Point sur encadrement statutaire des équipes de D1**
- **Questions diverses**

En ouverture, le Président Pascal PARENT remercie le Club de SAINT FORGEUX pour son accueil, la Présidente de PONTCHARRA SAINT LOUP et le Président de USF TARARE, Clubs voisins, pour leur présence.

Geoffrey MAINAND, Président du Club de ST FORGEUX est heureux d'accueillir le District de Lyon et du Rhône et fait une rapide présentation de son Club. Le Président Pascal PARENT lui remet un souvenir du District en remerciement.

Par ailleurs, le Comité Directeur a une pensée pour le FC GERLAND et le FC CROIX ROUSSE dont les Club-Houses ont pour l'un été incendié et pour l'autre vandalisé.

Approbation du CR du Comité Directeur du 31/10/18

PV adopté à l'unanimité.

Informations et courriers divers

- Procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF du 17/10/18
- Procès-verbal du Bureau Exécutif de la LFA du 11/10/18
- Compte rendu du Collège des Présidents de la LAuRAFoot du 10/11/18 qui s'est déroulé au VENISSIEUX FC
- Remerciements du VENISSIEUX FC pour la présence du District de Lyon et du Rhône lors de la signature de partenariat avec l'OL
- BELLECOUR PERRACHE : modifications de quelques membres du Bureau

Invitations

- FCSO 69 : soirée partenaires le 30/11/18 – Remerciements, mais le District de Lyon et du Rhône ne pourra être présent car l'AG du District a lieu le même jour
- CASCOL : signature de partenariat avec le Club de MONTPELLIER – Marc BAYET représentera le District de Lyon et du Rhône de Football



- Fédération Française des Médaillés Jeunesse et Sport : remise de diplômes le 28/11/18 – Serge GOURDAIN représentera le District de Lyon et du Rhône de Football

Point sur les licenciés

Au 22/11/18, 52 275 licenciés pour 51 034 à la même date l'an passé, soit une hausse de 2,4 % avec une belle progression du Football d'Animation.

Comptes rendus : Bureau plénier LAuRAFoot du 05/11/18 / Réunion LAuRAFoot Coupe du Monde Féminine du 08/11/18 / Collège des Présidents de District de la LAuRAFoot du 10/11/18 / CID à VICHY du 01 au 04/11/18 / Groupe de travail sur la laïcité du 12/11/18 / Remise des trophées Etoiles du 15/11/18 / Réunion des 3 Collèges à la FFF du 17/11/18 / COMEX du 21/11/18 / Conseil de Ligue du 23/11/18 ...

CID à VICHY du 01 au 04/11/18

Farid DJEBAR fait un rapide compte rendu de cette CID en précisant que le site de VICHY est immense et donc peu convivial pour ce genre d'évènement. Il est noté également que le nombre de matchs n'est pas suffisant pour une Coupe avec 11 Districts et 12 équipes.

A noter tout de même la victoire de Rhône 1 que le Comité Directeur félicite.

Bureau plénier LAuRAFoot du 05/11/18

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de ce Bureau. Les principaux points abordés ont été :

- Informations du Président
- Travaux de Tola Vologe
- AG de la Ligue du 15/12/18
- Journée des Bénévoles le 27/04/19
- Point sur les dossiers juridiques
- Futsal : classement des gymnases

Groupe de travail sur la laïcité du 12/11/18

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de ce groupe de travail organisé par la FFF.

Trois Districts sont concernés avec chacun trois Clubs (pour le District de Lyon et du Rhône, il a été décidé de choisir trois Clubs à profil rural / centre de Lyon / périphérie de Lyon).

Les Clubs devront répondre à des interviews faits par la FFF qui ensuite dégagera des pistes de travail autour des problématiques recensées.

Remise des trophées Etoiles du 15/11/18

Arsène MEYER fait un compte rendu de cette manifestation qui avait lieu dans la concession Volkswagen de Vaise, Volkswagen étant partenaire du dispositif « Etoiles ».

78 Clubs étaient présents donc beaucoup de Présidents de Club.

Les diplômes 3, 4 et 5 étoiles ont été remis lors de cette soirée dont tous les présents soulignent l'excellente tenue.

Réunion des 3 Collèges à la FFF du 17/11/18

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de cette réunion. Les principaux points abordés ont été :

- Point sur services civiques
- Groupements de Clubs
- Opération « Héritage » Coupe du Monde 2018 : un courrier partira à tous les Clubs concernés courant janvier 2019 avec des bons d'achat
- Arbitrage Féminin
- Coupe des Régions : la Ligue Auvergne Rhône Alpes jouera son premier match contre la Ligue Grand Est le 28/04/19
- Coupe du Monde Féminine : plus de packs disponibles à la vente pour l'instant sur le site de LYON
- Examen des textes fédéraux présentés à la prochaine Assemblée Fédérale

COMEX du 21/11/18

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de cette réunion. Les principaux points abordés ont été :

- Gouvernance du Sport
- Bilan financier au 30/06/17 des Ligues Métropolitaines



PV 414 DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

- Prochaines Assemblées
- UEFA : création d'une nouvelle compétition en complément de la Ligue des Champions et de l'Europa Ligue
- Point sur la Ligue d'Occitanie
- Création du District de Paris (75)
- Point sur les dossiers juridiques

Conseil de Ligue du 23/11/18

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de ce Conseil de Ligue. Les principaux points abordés ont été :

- Licences : +1,30 au niveau régional
- Election du Président Délégué de la LAuRAFoot suite au décès de Jean Claude MILVAQUE : Lilian JURY
- Finale du Festival U13 / U13F à CAP BRETON les 01 et 02/06/19
- Coupe du Monde Féminine : tirage au sort le 08/12/18
- Textes et vœux présentés à l'AG de Ligue du 15/12/18
- Bilan financier au 30/06/18
- Travaux Tola Vologe
- Finales Coupes LAuRAFoot fixées au 08/06/19
- Evolution possible des tarifs de mutation à compter de la saison 2019/2020
- Formations de Dirigeants à proposer par l'IR2F
- Mise en place d'une gratuité pour la 1^{ère} licence Dirigeante sur la saison 2019/2020
- Mise en place d'une Commission de Suivi des Championnats Régionaux de Jeunes
- Magazine LAuRAFoot : « Tribunes »

Préparation AG du 30/11/18 à LA VERPILLIERE

Le Président Pascal PARENT fait un dernier point sur la prochaine AG du District qui aura lieu le 30/11/18 à LA VERPILLIERE.

Point sur encadrement statutaire des équipes de D1

Clubs en conformité :

AMPLEPUS – UF BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES – CHAPONNAY MARENNES – UGA DECINES – MENIVAL – LOSC – AL MIONS – CHANDIEU HEYRIEUX – MANISSIEUX ST PRIEST – VILLEFONTAINE – BEAUJOLAIS FOOT – BRON GRAND LYON – CHASSIEU DECINES – AS CRAPONNE – USEL FOOT – CS MEGINAND – VENISSIEUX FC – ASVEL – ASA VILLEURBANNE

Demande de dérogation acceptée sous condition de mise en place d'un « Plan de formation » avec la participation des éducateurs concernés aux formations et obtention des diplômes requis (sinon amendes rétroactives) pour les clubs suivants : LA VERPILLIERE

Clubs en infraction - Pour ces clubs, amende de 22 € par match à compter de la journée 12 – Accord du Comité Directeur : HAUTE BREVENNE – FEYZIN CBE - GRIGNY

U19

Clubs en conformité :

DOMTAC FC – FC LIMONEST – AS MONTCHAT – FC LYON – US MILLERY VOURLES – CASCOL – HAUTS LYONNAIS – VENISSIEUX FC – AS CRAPONNE

Demande de dérogation acceptée sous condition de mise en place d'un « Plan de formation » avec la participation des éducateurs concernés aux formations et obtention des diplômes requis (sinon amendes rétroactives) pour les clubs suivants :

FC CROIX ROUSSIN – US MEYZIEU – ST GENIS LAVAL – FC VAULX – ASVEL

U17

Clubs en conformité :

UF BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES – CHAPONNAY MARENNES – DOMTAC FC – LIMONEST – LYON CROIX ROUSSE – FC LYON – TRINITE – LYON DUCHERE – US MILLERY VOURLES - FC SUD OUEST 69

Demande de dérogation acceptée sous condition de mise en place d'un « Plan de formation » avec la participation des éducateurs concernés aux formations et obtention des diplômes requis (sinon amendes rétroactives) pour les clubs suivants :

FC VAULX – VENISSIEUX FC



U15

Clubs en conformités :

UF BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES – MDA FOOT – LIMONEST – AS MONTCHAT – FC LYON – SP DU GARON – US MEY-ZIEU – CASCOL – ST GENIS LAVAL – FC VAULX

Demande de dérogation acceptée sous condition de mise en place d'un « Plan de formation » avec la participation des éducateurs concernés aux formations et obtention des diplômes requis (sinon amendes rétroactives) pour les clubs suivants :

AL MIONS

Clubs en infraction - Pour ces clubs, amende de 22 € par match à compter de la journée 12 – Accord du Comité Directeur :

VENISSIEUX FC

Questions diverses

Pascal PARENT :

- Point sur les Clubs en défaut de paiement auprès de la Ligue :

En vertu de l'Article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, 4 points doivent être retirés à l'équipe évoluant au plus haut niveau des Clubs communiqués par la Ligue.

Des Appels étant en cours, un point complet sera fait lors d'un prochain Comité Directeur.

- OLYMPIQUE LYONNAIS : organisation d'un tournoi dans le cadre du Téléthon le 01/12/18 – Accord exceptionnel du District pour l'organisation de ce tournoi sur un week-end de pratique mais pour la dernière saison

- FRANCHEVILLE : proposition d'organisation de l'AG d'hiver 2019

- Denis DUPONT : offre de services – Sera étudié par le Président, le Président Délégué et le Secrétaire Général

- Ville de Lyon : prêt d'une salle du District le 28/11/18 pour l'organisation d'une réunion – Accord du Comité Directeur

- Etude d'un projet de tarifs de mise à disposition de Tola Vologe, les Districts devant bénéficier d'un certain nombre de mises à disposition gratuites

Martine GRANOTTIER :

- Point sur la formation « Sécurité » à destination de tous les Clubs

- Mise en place de trois sessions de formation « Nouveaux Présidents de Club »

- Tirage des 32èmes de finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors le 08/11/18 à 19 h 00

Mylène CHAUVOT par Anne Lise RICHARD étant excusée :

- Réunion de la Commission Coupe du Monde 2019 le 17/11/18 : RAS – Objectif de la réunion : présenter les enjeux de cette compétition organisée pour la 1^{ère} fois en France ainsi que les actions du District. Présentation des actions « CM 2019 » lors du Comité Directeur de février 2019

- 01/12/18 : 1^{er} tour du Festival U13F : 22 équipes inscrites - 6 plateaux de 3 équipes et 1 plateau de 4 équipes. 8 équipes qualifiées pour la Finale : le 1^{er} de chaque poule de 3 et les 2 premiers de la poule de 4

- 08/12/18 : tirage au sort de la Coupe du Monde à PARIS – Déplacement d'une délégation de 9 personnes à moindre coût grâce au minibus du District

- 15/12/18 : Futsal passion pour les équipes U7 et U9

Simone BOISSET remercie le Club de ST FORGEUX pour avoir accepté d'accueillir ce Comité Directeur

Joseph INZIRILLO :

- Point sur les réserves FMI

- Sport Adapté : organisation d'une manifestation à Tola Vologe le 04/04/19 à destination des jeunes autistes

Roland BROUAT :

- Finale Coupe de Lyon et du Rhône Futsal le 01/06/19 à FAREINS (01)

- Coupes de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Féminines les 12,13, 19 et 20/01/19

Henri BOURGOGNON : point sur les terrains d'entraînement de la Coupe du Monde Féminine 2019

Jean Claude LEFRANC :

- Formation FMI pour les nouveaux Arbitres le 24/11/18



- Point sur les licences d'Arbitres
- Rattrapage des tests physiques : 344 Arbitres – 36 échecs – 39 absents ou blessés
- Point sur les stages d'Arbitres
- Mercredis de l'Arbitrage
- 13/11/18 : soirée débat organisée par BORDS DE SAONE avec Clément TURPIN
- Remise des écussons Arbitre Stagiaire à 18 Arbitres le 22/11/18
- Formations Arbitres Futsal
- Point sur les deux dernières sessions d'Ecole d'Arbitrage : IRIGNY et LIMONEST

Bernard COURRIER : dernières divisions de Jeunes

Le règlement ci-après sera appliqué uniquement aux derniers niveaux de championnat pour les championnats qui se déroulent en 2 phases, en particulier :

- en fin de 1^{ère} phase de championnat des dernières divisions de jeunes (U20 D3, U17 D4, U15 D4) pour former les poules de la 2^{ème} phase de championnat,
- en fin de 2^{ème} phase de championnat de ces mêmes divisions.

Pour ces catégories, il se substitue à l'article 4.00 et au paragraphe 5 de l'article 9 des règlements sportifs.

Classements :

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une même poule, le classement s'effectue comme suit :

- 1- Par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- En cas de nouvelle égalité, au goal-average (différence de buts) sur les rencontres « aller – retour » jouées entre les équipes restées à égalité après classement (ceci uniquement si la phase de championnat était en « aller – retour »).
- 3- Dans le cas où les équipes ne pourraient être départagées, le classement s'effectue au goal-average général sur l'ensemble du championnat.
- 4- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 5- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées suite à un tirage au sort effectué par la commission sportive.

Montées / descentes :

Classement d'équipes de même rang dans des poules différentes :

- 1- Lorsqu'il s'agit de déterminer les meilleures équipes d'une place déterminée dans un niveau à plusieurs poules, le classement s'effectue selon le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs retenus pour le classement de l'équipe sur la phase du championnat concerné.

(Cette règle prend en compte autant que faire se peut les risques de déséquilibres entre les poules dus aux forfaits qui sont assez fréquents au niveau des dernières divisions).

- 2- Dans le cas où les équipes ne peuvent être départagées par ce critère, le classement s'effectue au goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 3- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 4- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées par application des lettres tirées au sort lors de l'assemblée générale d'automne 2017.

Situation 1^{ère} phase (sur une base de poules de 8 équipes)

| Catégorie | Niveau | Effectif | Répartition |
|-----------|--------|-------------|------------------------|
| U15 | D4 | 106 équipes | 14 poules de 8 équipes |
| U17 | D4 | 50 équipes | 7 poules de 8 équipes |
| U20 | D3 | 27 équipes. | 4 poules de 8 équipes |

(Avec ajustements pour tenir compte du nombre d'engagés)

Situation 2^{ème} phase (sur une base de poules de 6 équipes)

| Catégorie | Niveau | Effectif | Niveau 1 | Niveau 2 |
|-----------|--------|--------------------------|-----------------------|---|
| U15 | D4 | 106 équipes 18 poules | 9 poules de 6 équipes | 7 poules de 6 équipes + 2 poules de 5 équipes |



PV 414 DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

| | | | | |
|------------|----|------------------------|--|-----------------------|
| U17 | D4 | 50 équipes 9 poules | 5 poules de 6 équipes | 4 poules de 5 équipes |
| U20 | D3 | 27 équipes 5 poules | 2 poules de 6 équipes + 1 poule de 5 équipes | 2 poules de 5 équipes |

Règles de constitution des poules de la seconde phase :

| Catégorie | Niveau | Vont en niveau 1 | Vont en niveau 2 |
|---------------------------|--------|---|---|
| U15 106 équipes | D4 | Les 3 premiers de chacune des 14 poules et les 12 meilleurs quatrièmes soit <u>54 équipes</u> réparties en 9 poules de 6 équipes | Les <u>52 équipes</u> restantes réparties en 7 poules de 6 équipes Et 2 poules de 5 équipes |
| U17 50 équipes | D4 | Les 4 premiers de chacune des 7 poules et les 2 meilleurs cinquièmes soit <u>30 équipes</u> réparties en 5 poules de 6 équipes | Les <u>20 équipes</u> restantes réparties en 4 poules de 5 équipes |
| U20 27 équipes | D3 | Les 4 premiers de chacune des 4 poules et le meilleur cinquième soit <u>17 équipes</u> réparties en 2 poules de 6 équipes et 1 poule de 5 équipes | Les <u>10 équipes</u> restantes réparties en 2 poules de 5 équipes |

A noter que, en 2^{ème} phase, toutes les poules sont constituées sur une base de poules de 6 équipes se rencontrant en aller-retour, soit sur 10 journées.

Pour cette 2^{ème} phase, en cas de défection d'une équipe en niveau 1, la meilleure équipe de niveau 2 sera « repêchée » en niveau 1.

2018-2019 Montées en fin de 2^{ème} phase de championnat :

| Jeunes : dernières divisions | | | | |
|------------------------------|--------|--|--|------------|
| | niveau | montées directes | barragistes | nb équipes |
| U15 | D4 | les 6 meilleurs premiers de niveau 1 | les 3 autres premiers de niveau 1 et les 9 premiers de niveau 2 participent aux barrages | 12 |
| U17 | D4 | le premier de chacune des 5 poules de niveau 1 | les 2èmes et les 2 meilleurs 3èmes des 5 ples de niveau 1 contre les 1ers et les 3 meilleurs second des 4 ples de niveau 2 | 12 |
| U20 | D3 | Les 2 premiers de chacune des 3 poules de niveau 1 | Les deux meilleurs troisièmes de niveau 1 contre le premier de chacune des 2 poules de niveau 2 | 8 |

NB : une équipe ne peut pas être candidate à la montée ou aux barrages si une équipe supérieure du même club est dans la division supérieure.

Pour les poules de dernier niveau, s'il y a possibilité de montée ou de barrage et qu'une équipe située en poule de niveau 1 de la dernière division ne peut y prétendre, une équipe du même club située en poule de niveau 2 ne pourra pas non plus y prétendre.

Pour les barrages, dans le cas de rencontres entre 2 équipes de niveaux différents les équipes de niveau 2 sont recevantes sinon, c'est l'équipe la première tirée qui reçoit.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des barragistes vainqueurs des barrages d'accéder au niveau supérieur ceci :



PV 414 DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

- par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable dans ces niveaux.
Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes : le tirage au sort sera effectué à l'AG du 30/11/18

Accord à l'unanimité du Comité Directeur

Michel BLANCHARD :

- Point sur la réunion de la Commission Régionale des Finances
- Rappel de cotisation des membres du Comité Directeur pour 2018/2019

Pour conclure, la parole est donnée aux Clubs présents, tous étant ravis d'avoir assisté à cette réunion qui leur permet de mieux comprendre le fonctionnement de l'instance départementale.

Prochain CD le vendredi 14 décembre 2018 à 19 h 00 au siège du District.